GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GUERET

PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE À L'APPUI DES ORIGINES DE FONDS DÉCLARÉES AU RCS

Etablissements concernés	Pièces justificatives à produire		Remarques/Observations
Etablissement principal, secondaire et complémentaire	Création	- Une pièce justifiant de l'occupation régulière des locaux où est fixée l'adresse de l'entreprise	Les mentions obligatoires, prévues à l'article L.141-1 du code de commerce, et devant apparaître sur tout acte de vente ou d'apport de fonds de commerce, sont les suivantes : 1° Le nom du précédent vendeur, la date et la nature de son acte d'acquisition et le prix de cette acquisition pour les éléments incorporels, les marchandises et le matériel 2° L'état des privilèges et nantissements grevant le fonds ; 3° Le chiffre d'affaires qu'il a réalisé durant les trois exercices comptables précédant celui de la vente, ce nombre étant réduit à la durée de la possession du fonds si elle a été inférieure à trois ans ; 4° Les bénéfices commerciaux réalisés pendant le même temps ; 5° Le bail, sa date, sa durée, le nom et l'adresse du bailleur et du cédant, s'il y a lieu.
	Achat, Licitation, Attribution par voie de partage	- Copie de l'acte constatant la cession du fonds, timbré et enregistré	
	Location-gérance	• Copie de l'acte constatant la mise en location-gérance du fonds de commerce • Justificatif de publication de mise en location-gérance du fonds dans un journal d'annonces légales ou copie de l'insertion pour les SNC et SCS	
	Gérance-mandat	• Copie du contrat de gérance-mandat • Attestation de publication de la mise en gérance dans un journal d'annonces légales ou copie de l'insertion pour les SNC et SCS	
	Apport	- Copie de l'acte constatant l'apport	
	Donation (sans opposition)	- Copie de l'acte de donation	
	Donation (avec opposition)	• Copie de l'acte de donation • Attestation de publication de la donation dans un journal d'annonces légales ou copie de l'insertion pour les SNC et SCS	
	Dévolution successorale sans partage ni licitation	- Copie de l'acte de notoriété ou de l'intitulé d'inventaire	
	Plan de cession	- Copie du jugement ordonnant le plan de cession	